

ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Au fur et à mesure que le Canada passe à une économie tertiaire, les travailleurs du savoir prospèrent. Aidés par la technologie et exploitant leur capital intellectuel durement acquis, des dizaines de milliers d'entrepreneurs canadiens ont bâti des entreprises florissantes dans le secteur des services, anciens et nouveaux. Savoir va toutefois de pair avec responsabilité. Les professionnels libéraux ont toujours été astreints à une obligation de prudence plus grande que le public en général. L'émergence de l'économie du savoir a donné naissance à des professions quasi-libérales, avec le résultat que de plus en plus de personnes et d'entreprises – des conseillers en TI aux masseurs – sont assujetties à cette obligation de prudence. Devant cette évolution, les assureurs ont mis au point, pour le transfert des risques, des produits d'assurance spécialisés aussi dynamiques et variés que les besoins des professions en cause. L'assurance de la responsabilité civile professionnelle (RCP) est peut-être devenue la branche la plus novatrice de notre industrie et le principal moteur de croissance du chiffre d'affaires en assurances des entreprises ces dix dernières années, venant compléter les produits d'assurance RC traditionnels mais rendant plus complexe le courtage en assurances des entreprises.

Les Gestionnaires d'assurances SUM allient une sécurité de premier ordre à une expertise créative en souscription et à un service hors pair afin de faciliter vos placements d'assurance de RC professionnelle les plus ardues. Nous proposons aux entreprises domiciliées au Canada des contrats adaptés à chaque risque. Souvent, nous pouvons aussi compléter notre offre avec l'assurance de la RC des entreprises et celle des administrateurs et dirigeants. En assurance RCP, notre appétit est aussi diversifié que l'économie canadienne. Voici un aperçu des catégories de risques que nous pouvons prendre en charge :

ARCHITECTES ET INGÉNIEURS

À cause de la fréquence et de l'intensité des sinistres dans ces professions, vous pouvez avoir du mal à trouver des solutions d'assurance pour vos clients qui les exercent. Les relations étroites que nous entretenons avec divers Souscripteurs du Lloyd's intéressés à ce segment vous donnent un avantage concurrentiel pour le placement de tous types de risques allant des architectes et ingénieurs proprement dits aux techniciens, technologues, dessinateurs, arpenteurs, maîtres d'œuvre, architectes paysagistes, designers d'intérieurs, géologues, hydrologues et laboratoires d'essais.

Nous avons six formulaires d'assurance, à savoir :

- Contrat standard pour l'exercice général de la profession
- Conception-construction
- RC professionnelle des fabricants et fournisseurs de produits
- RC professionnelle pour chantier particulier
- RC professionnelle des consultants en environnement
- RC professionnelle excédentaire.

Cliquez sur ce lien [ARCHITECTES ET INGÉNIEURS](#) – Possibilités d'assurance pour tous les détails sur les produits.

RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE MÉDICALE

La plupart des médecins, infirmiers et infirmières sont couverts dans le cadre d'un programme de protection fédéral (comme l'ACPM). La responsabilité des cliniques où ils travaillent, cependant, peut aussi être engagée et celles-ci ont donc besoin d'assurance pour les actes professionnels accomplis sur les lieux. Les Gestionnaires d'assurances SUM sont intéressés à couvrir toute la gamme des activités médicales, depuis le simple massothérapeute à la clinique de chirurgie pratiquant des interventions complexes et risquées. Nos assurances s'appliquent même là où la plupart des programmes canadiens d'assurance de responsabilité médicale ne peuvent s'étendre : aux États-Unis. Compte tenu de notre situation géographique, le personnel médical canadien traite régulièrement des patients américains ou est appelé à accomplir des actes aux États-Unis. La plupart des programmes d'assurance RCP mis en place par les associations ne s'étendent pas aux risques hors frontières. SUM peut combler cette lacune.

L'éventail des activités est vaste, mais voici quelques exemples de risques de RC professionnelle récemment pris en charge par SUM :

- Services ambulatoires (y compris transport aérien)
- Services de consultation externe
- Centre de réadaptation
- Cliniques de chirurgie et cliniques sans chirurgie
- Programme d'association de praticiens de médecines douces (contrat-cadre avec certificats).

Cliquez sur ce lien [RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE MÉDICALE](#) – Possibilités d'assurance pour tous les détails sur les produits.

RESPONSABILITÉS PROFESSIONNELLES DIVERSES :

À une certaine époque, seules les professions libérales « traditionnelles » avaient besoin d'une assurance de la responsabilité civile professionnelle : comptables, architectes, ingénieurs, avocats et professionnels de la santé. Devant la tendance des tribunaux à imposer à des professions « quasi-libérales » la même obligation de prudence qu'aux professions libérales et le fait que les fournisseurs et clients exigent souvent une preuve d'assurance, un nombre grandissant de professions – libérales et quasi-libérales – veulent assurer leur responsabilité. Le programme d'assurance des responsabilités professionnelles diverses de SUM « récupère » tous les risques qui n'entrent pas dans nos autres catégories d'assurance RCP.

Voici quelques exemples de risques couverts récemment dans le cadre du programme d'assurance des responsabilités professionnelles diverses :

- Gestionnaires immobiliers
- Agents de voyages
- Agences de placement
- Conseillers en administration

Cliquez sur ce lien [RESPONSABILITÉS PROFESSIONNELLES DIVERSES](#) – Possibilités d'assurance pour tous les détails sur les produits.

COURTIERS D'ASSURANCE

L'assurance couvre les pertes pécuniaires subies par des tiers par suite d'actions, d'erreurs ou d'omissions commises par vous en qualité d'agent ou de courtier d'assurance. Nous sommes conscients que l'avenir de votre cabinet est important. C'est pourquoi notre programme d'assurance de la RCP des courtiers procure des garanties étendues qui satisfont à la réglementation dans tout le pays. Nous pouvons couvrir non seulement les courtiers en assurances de dommages traditionnels, mais aussi les agents généraux principaux (AGP), les agents gestionnaires, les grossistes et les agences d'assurances spécialisées.

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

En constante évolution et toujours de plus en plus vaste, le secteur technologique présente des défis particuliers aux courtiers d'assurance. Nos assurances, conçues pour une grande diversité de fournisseurs de logiciels et de matériels informatiques, sont des multirisques qui vous permettent donc de couvrir tous les risques liés à la technologie de l'information.

RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Du fait de leurs fonctions, les administrateurs et dirigeants sont exposés à une responsabilité illimitée qui les met en péril de même que leur entreprise. L'assurance de la responsabilité des administrateurs et dirigeants est offerte soit seule, soit en complément d'autres assurances. Qu'il s'agisse d'une société ouverte, d'une société fermée ou d'un organisme à non but lucratif, nous avons divers formulaires adaptés à tous les besoins.

RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DU PROJET DE LOI 124

Depuis l'adoption du projet de loi 124, le Code du bâtiment ontarien oblige quiconque agit comme conseiller ou concepteur pour des travaux nécessitant un permis de construction à avoir une assurance de responsabilité. Les Gestionnaires d'assurances SUM offrent des assurances conformes aux directives du projet de loi 124.

Nous voulons être votre guichet unique pour tous vos besoins d'assurance de la RC professionnelle.

Notre appétit diversifié pour la RCP s'accompagne d'assurances étendues et d'un service hors pair. Utilisez les liens de cette page pour les points saillants des assurances, les listes des possibilités d'assurance et les propositions.

Points saillants de l'assurance

ARCHITECTES ET INGÉNIEURS

Jusqu'à 5 millions de dollars de garantie et accès facile à des montants supérieurs au besoin.

Garantie Monde entier.

Possibilité d'obtenir aussi l'assurance de la RC des entreprises auprès du même assureur.

Formule étendue basée sur la date des réclamations.

Assurance destinée aux cabinets et couvrant tout le personnel (non offerte individuellement).

Nous pouvons prendre autant les petits bureaux d'études comptant une seule personne que les grands cabinets pluridisciplinaires.

Six contrats particuliers pour couvrir toutes les facettes de la profession :

- Exercice général de la profession. C'est le contrat de RC professionnelle standard.
- Conception-construction
 - L'assurance couvre les frais antérieurs à la mise à disposition
- Fabrication et fourniture de produits
 - Assurance destinée aux concepteurs et fabricants ou à ceux qui donnent des conseils techniques au moment de la fourniture du produit. Pour tous les détails de la garantie, consultez notre brochure RC professionnelle Produits.
 - Chantier unique
 - Assurance semblable au contrat Wrap-Up, mais couvrant les professionnels libéraux participant au chantier.
- Consultants en environnement
 - Assurance pour les professionnels libéraux effectuant des études environnementales des phases I, II, III et IV.
- Responsabilité professionnelle excédentaire

Les contrats comportent les extensions de garantie standard suivantes :

- Perte de documents
- Violation du secret professionnel
- Détournements
- Diffamation orale et écrite
- Violation du droit d'auteur

Possibilité de racheter les exclusions suivantes :

- Pollution
- Moisissure
- Amiante

Autres extensions de garantie offertes :

- Remboursement des frais
- Remboursement des honoraires d'avocat engagés au cours d'une enquête disciplinaire

- Remboursement des frais juridiques en matière de santé et de sécurité au travail
- Remboursement de la franchise
- Extension aux assurés innocents
- Extension aux coentreprises
- Limitation particulière pour l'amiante
- Limitation particulière pour la moisissure

Garantie subséquente – Jusqu'à trois ans ou pour la durée exigée par les autorités provinciales.

Date limite de rétroactivité en fonction de l'assurance précédente.

Prime minimum : 1 500 \$.

Commission : 15 %.

Pour une liste plus complète des risques, consultez la page ARCHITECTES ET INGÉNIEURS – POSSIBILITÉS D'ASSURANCE.

COURTIERS D'ASSURANCE

Jusqu'à 5 millions de dollars de garantie et accès facile à des montants supérieurs au besoin.

Formule étendue basée sur la date des réclamations. Assurance destinée aux cabinets et couvrant tout le personnel (non offerte individuellement). Possibilité de couvrir les courtiers autonomes mais rattachés à un cabinet.

Assurance destinée aux courtiers titulaires d'un permis canadien et domiciliés au Canada.

Conforme aux exigences de toutes les provinces et tous les territoires canadiens.

Les contrats comportent les extensions de garantie standard suivantes :

- Perte de documents
- Violation du secret professionnel
- Détournements
- Diffamation orale ou écrite
- Violation du droit d'auteur

Date limite de rétroactivité en fonction de l'assurance précédente (ou des exigences de l'autorité de réglementation provinciale).

Prime minimum : 1 000 \$.

Commission : Aucune pour cette catégorie.

RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE MÉDICALE

Jusqu'à 5 millions de dollars de garantie et accès facile à des montants supérieurs au besoin.

Possibilité d'obtenir aussi l'assurance de la RC des entreprises auprès du même assureur.

Formule étendue basée sur la date des réclamations. Le contrat peut couvrir le prestataire des soins lui-même ou la société pour laquelle il travaille ainsi que le personnel.

Programmes d'assurance possibles.

Garantie Monde entier.

Date limite de rétroactivité en fonction du contrat d'assurance précédent.

Prime minimum : 1 000 \$.

Commission : 15 %.

Pour une liste étendue des risques, consultez la page RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE MÉDICALE – POSSIBILITÉS D'ASSURANCE.

PROFESSIONS DIVERSES

Jusqu'à 5 millions de dollars de garantie et accès facile à des montants supérieurs au besoin.

Possibilité d'obtenir aussi l'assurance de la RC des entreprises auprès du même assureur.

Formule étendue basée sur la date des réclamations. Assurance destinée aux sociétés et couvrant tout le personnel (non offerte individuellement).

Programmes d'assurance possibles.

Garantie Monde entier.

Les contrats comportent les extensions de garantie standard suivantes :

- Perte de documents
- Violation du secret professionnel
- Détournements
- Diffamation orale ou écrite
- Violation du droit d'auteur

Possibilité de racheter les exclusions suivantes :

- Pollution
- Moisissure
- Amiante

Date limite de rétroactivité en fonction du contrat d'assurance précédent.

Prime minimum : 1 000 \$.

Commission : 15 %.

Pour une liste étendue des risques, consultez la page RESPONSABILITÉS PROFESSIONNELLES DIVERSES – POSSIBILITÉS D'ASSURANCE.

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Jusqu'à 5 millions de dollars de garantie et accès facile à des montants supérieurs au besoin.

Entités admissibles :

- Sociétés ouvertes, y compris participation dans la gestion des placements
- Sociétés fermées
- Organismes à but non lucratif.

Garantie Monde entier, à l'exclusion des États-Unis. Accès à une assurance pour les États-Unis au besoin.

Prime minimum : 1 000 \$.

Commission : 15 %.

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

Jusqu'à 10 millions de dollars de garantie.

Franchises à compter de 1 000 \$ à peine.

Possibilité de couvrir les risques suivants :

- Responsabilité professionnelle
- Responsabilité en matière d'avantages sociaux
- Responsabilité civile
- Responsabilité civile Produits
- Responsabilité locative
- Frais médicaux
- Pertes d'exploitation

Garantie Monde entier.

Prime minimum : 1 000 \$.

Commission : 15 %

RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DU PROJET DE LOI 124

Jusqu'à 5 millions de dollars de garantie.

Possibilité d'obtenir aussi l'assurance de la RC des entreprises auprès du même assureur.

Formule étendue basée sur la date des réclamations.

Assurance conforme aux exigences de la loi 124.

Les contrats comportent les extensions de garantie standard suivantes :

- Perte de documents
- Violation du secret professionnel
- Détournements
- Diffamation orale ou écrite
- Violation du droit d'auteur.

Possibility of the following buy back coverage:

- Pollution
- Moisissure
- Amiante

Date limite de rétroactivité en fonction du contrat d'assurance précédent.

Prime minimum : 1 000 \$.

Commission : 15 %.

Personnes-ressources :

Toronto:

Irwin Ginsler

irwin.ginsler@suminsurance.ca

Emily St. Martin

emily.stmartin@suminsurance

RENSEIGNEMENTS APPLICABLES À TOUTES LES ASSURANCES DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Le règlement des sinistres est confié à des consultants spécialisés.

Les assurés et les courtiers bénéficient d'un réseau de savoir international dans le secteur de la responsabilité professionnelle.

Nous acceptons les propositions des autres assureurs.

Sécurité du marché

Souscripteurs spécialisés du Lloyd's de Londres.

Si la description des produits ne semble pas convenir tout à fait à ce que vous recherchez, contactez-nous et nous verrons ce que nous pouvons faire.

Montreal:

Travis Budd

travis.budd@suminsurance.ca

Dora Mastro

dora.mastro@suminsurance.ca

Antonella Simoncelli

antonella.simoncelli@suminsurance.ca